

Résumé de la séance du conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay
du 10 février 2026 qui s'est tenue à Saint-Félix-d'Otis

Planification du territoire

- Les règlements suivants ont été jugés conformes aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay, ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire :
 - Municipalité de Saint-Fulgence – Approbation du règlement 2025-01;
 - Municipalité de Bégin – Approbation du règlement 2025-402.
- Le conseil de la MRC avise la ministre des Affaires municipales de son intention d'entreprendre le processus de révision de son schéma d'aménagement et de développement.

Terres publiques intramunicipales

- Le conseil autorise la vente à M. Claude Gagné (dossier MRC n° 000135) d'un terrain situé sur le lot 6 602 530 du cadastre du Québec (travaux d'arpentage terminés), en zone submersible, au lac Sébastien, dans la municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Le terrain a une superficie de 649,2 m² et la vente vise à régulariser un titre précaire, pour un montant de 66,67 \$, taxes et frais en sus.

Développement du territoire

- Le conseil de la MRC autorise le préfet à signer l'Avenant 3 à l'Entente sectorielle de développement du secteur agroalimentaire au Saguenay-Lac-Saint-Jean 2023-2025.
- La MRC adopte une grille de pondération qui permettra d'identifier les actifs stratégiques du territoire.
- La MRC autorise le conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay à s'engager à participer au projet d'identification des actifs stratégiques territoriaux et à déposer ce projet dans le cadre du volet *Coopération et gouvernance municipale* du Fonds régions et ruralité (FRR), sous-volet *Coopération intermunicipale*.
- Le conseil autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'ententes en patrimoine (PEP) pour un montant totalisant 854 800 \$.

Services aux entreprises

- L'ensemble des recommandations du comité d'investissement en développement économique (CIDE) de la MRC du Fjord-du-Saguenay, présentées lors de la réunion du 29 janvier 2026, est entériné.

Gestion des services municipaux et des infrastructures

- Le conseil accepte l'offre de services du Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREDD) et lui octroie un montant de 36 410 \$, plus taxes, pour la réalisation du programme d'éducation relative à l'environnement « *Pour une ERE secondaire* » pour les années 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029.
- La MRC autorise l'achat de matériel composé de pièces et de bacs roulants auprès de la compagnie USD Global inc. pour un montant de 41 931,80 \$ taxes incluses et autorise un budget de 20 000 \$, taxes et transport compris, pour l'achat de bacs roulants ou de pièces pour le restant de l'année 2026.

Technologies de l'information

- La MRC autorise le conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay à s'engager à participer au projet de fourniture de services informatiques intermunicipal et à déposer ce projet dans le cadre du volet *Coopération et gouvernance municipale* du Fonds régions et ruralité, sous-volet *Coopération intermunicipale*.

Sécurité publique

- La MRC sollicite la collaboration des différents organismes et ministères concernés par la résilience des réseaux de télécommunication, afin de les inviter à proposer et à mettre en œuvre des solutions concrètes visant à renforcer la fiabilité et la continuité des services lors de pannes électriques.

Aides financières

- Le conseil autorise le dépôt d'un projet admissible de gestion adaptée des eaux pluviales pour la rue de la Caille, de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean, au programme *Accélérer la transition climatique locale* (ATCL – volet 2), dans le cadre de l'actuel appel de projets.
- Le conseil autorise l'octroi d'une aide financière maximale de 20 000 \$ par année pour l'entretien du sentier de motoneige Trans-Québec numéro 23 pour les saisons 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028, conditionnellement à une participation équivalente de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et de la Ville de Saguenay.

- Les aides financières suivantes sont octroyées dans le cadre du volet *Projet local* de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, comme recommandé par le comité administratif lors de la réunion du 27 janvier 2026 :

Organisme	Projet	Montant recommandé
La Montagne en feu	Festiv-Alpin 2026	5 000 \$
Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord	Mise en place du plan d'aménagement du cœur villageois (poursuite phase 1)	8 400 \$
Municipalité de Larouche	Uniformisation des serrures d'accès et ajout de caméras	39 700 \$
Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget	Rafraichissement du centre communautaire	16 000 \$
	Total	69 100 \$

Services administratifs

- Le conseil appuie officiellement la candidature de la MRC du Fjord-du-Saguenay dans la catégorie *Aménagement du territoire et urbanisme* du Mérite municipal.
- Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement sont donnés, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance du conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay, un règlement concernant l'exercice du droit de préemption de la MRC du Fjord-du-Saguenay.
- Le conseil établit les frais et honoraires liés à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires.
- Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement est donné, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance du conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay un règlement abrogeant et remplaçant le règlement numéro 24-488, lequel vise à changer la date pour la vente des immeubles à défaut de paiement des taxes.
- Le conseil accepte la facture pour les travaux supplémentaires de la firme Mallette, au montant de 3 320 \$ plus taxes.

/MoG